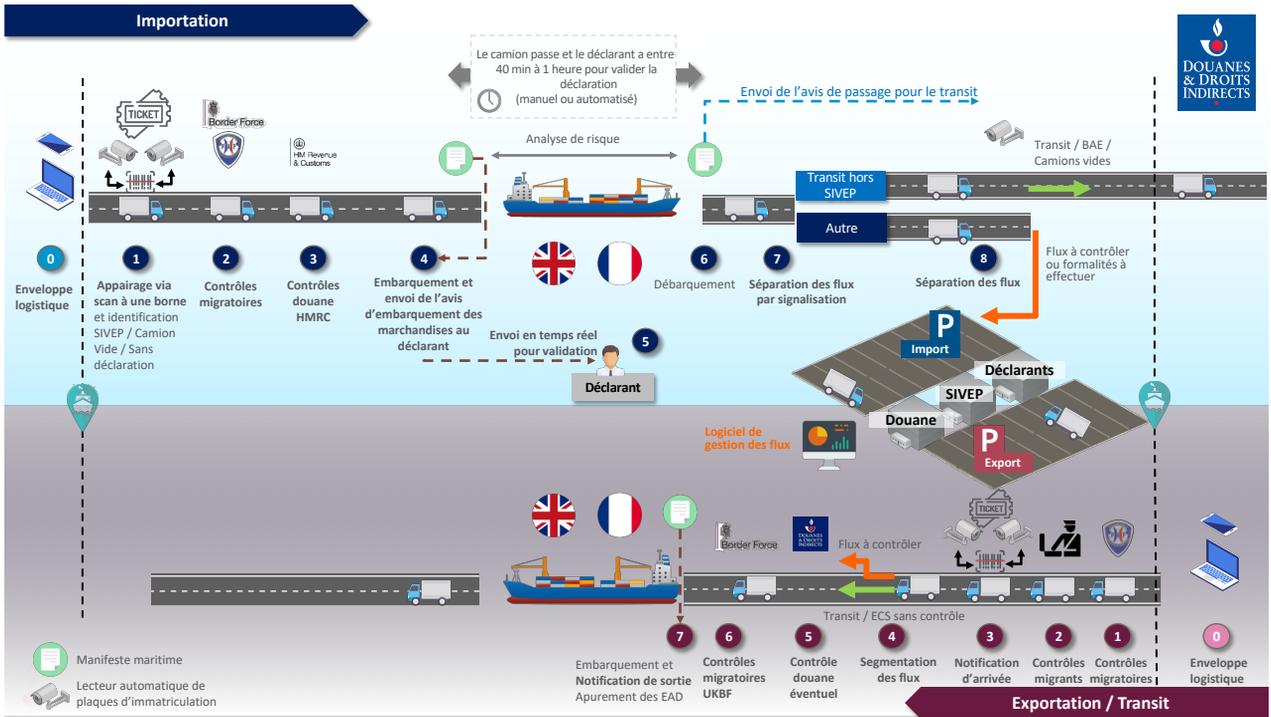


La douane s'est préparée sur les plans humains et technologiques pour fluidifier le passage de la frontière et vous invite à vous y préparer aussi !

► Flux de marchandises passant par les ports du Calaisis et les points de frontière Manche-Mer du Nord.



Description des étapes à l'importation et à l'exportation

- | Importation | Exportation |
|--|---|
| <p>0 Enveloppe logistique comprenant plusieurs déclarations</p> <p>1 Appairage des documents douaniers français et de la plaque d'immatriculation de la remorque et du tracteur à l'arrivée via scan au niveau de la borne d'enregistrement et indication en cas de SIVEP, d'absence de déclaration ou de remorque vide</p> <p>2 Contrôles de l'immigration britannique</p> <p>3 Contrôles des douanes britanniques</p> <p>4 Scan de la plaque d'immatriculation avant l'embarquement et envoi d'une notification d'embarquement des marchandises en temps réel au déclarant. Celui-ci disposera d'un délai contraint pour valider la déclaration anticipée (entre 40 minutes et une heure à priori). Le système pourra ainsi lancer l'analyse de risque sur la déclaration validée.</p> <p>5 Embarquement du camion dans le navire. Récupération du manifeste et envoi d'un avis de débarquement de la marchandise en temps réel au déclarant. Celui-ci disposera d'un délai contraint pour valider la déclaration anticipée (entre 40 minutes et une heure à priori). Le système pourra ainsi lancer l'analyse de risque sur la déclaration validée.</p> <p>6 Débarquement des camions et récupération du manifeste</p> <p>7 Indication des voies à prendre par signalisation</p> <p>8 Lecture de la plaque d'immatriculation pour diriger les flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • File verte pour les transits non SIVEP, les déclarations BAE et les camions vides non mis sous contrôle • File orange pour les déclarations non validées et mise sous contrôle et le flux SIVEP (sur base de déclaratif) | <p>0 Enveloppe logistique comprenant plusieurs déclarations</p> <p>1 Contrôles migratoires français</p> <p>2 Contrôle migrants</p> <p>3 Si appairage effectué en étape 0: reconnaissance des plaques d'immatriculation par lecture optique. Sinon, appairage des documents douaniers (EAD ou déclaration de transit) et de la plaque d'immatriculation de la remorque et du tracteur via scan au niveau de la borne d'enregistrement et du lecteur de plaque d'immatriculation. Pour les EAD, envoi automatique d'une notification d'arrivée ECS. Des signalisations en amont seront prévues sur l'autoroute pour les flux sans déclarations afin de les rediriger vers le bureau de douane pour établir les formalités.</p> <p>4 Lecture de la plaque d'immatriculation pour diriger les flux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • File verte pour les transits et les ECS non soumis à contrôle • File orange pour les flux à contrôler : redirection vers le parking export <p>5 Contrôles douane éventuel</p> <p>6 Envoi du manifeste pour valider la notification d'arrivée et l'apurement des EAD</p> |